



Periode d'essais nouveaux contrat apres 13 mois de cdd

Par **thierry3**, le **04/08/2013** à **22:04**

bonjour,

Je vient de signé mon contrat il est noté que je doit Faire 2 mois de période d'essais "renouvelable 1 foi ce Renouvellement fera l'objet d'une confirmation écrite Sous forme d'un avenant ajouté au présent contrat légale ?.

vous remerciant de toute l'aide que vous pourriez m'apporte

Je suis chef d'équipe/ chauffeur, dans une association Handicapés.

M.T

Par **P.M.**, le **05/08/2013** à **08:26**

Bonjour,

Si c'est pour le même poste de travail, il ne peut pas y avoir de période d'essai et la durée du ou des CDD compte dans l'ancienneté...

Par **thierry3**, le **07/08/2013** à **18:20**

Bonjour,

Suite a votre réponse:

Je vous en remercie, je doit dire quoi a mon directeur, Vous vous Etre tromper ? je suis embaucher !...pas de Période d'essai/ ou je doit allez voir l'inspecteur du Travail.
Pour mettre mon contrat en conformité ?.

Vous remerciant d'avance pour votre aide

M.T

Par **P.M.**, le **07/08/2013** à **18:35**

Bonjour,

A priori, il n'y a rien à faire ou à dire, c'est simplement si l'employeur voulait rompre le contrat de travail sans respecter la procédure de licenciement et simplement la prétendue période d'essai que vous pourriez réagir...